

# **CONSEIL DES ASSOCIATIONS IMMIGRÉES EN FRANCE**

**(Pour la promotion de la vie associative)**

## **FORUM DES ASSOCIATIONS**

**LE MOUVEMENT ASSOCIATIF IMMIGRE**

**PASSE - PRESENT - AVENIR ”**

**Paris le 15 et 16 decembre 1984**

**MAI 85**

**C.A.I.F.**

**46, rue de Montreuil - 75011 PARIS - Tél. 372.75.85**

Les 15 et 16 décembre 1984 s'est tenu à Paris, le 1er FORUM DES ASSOCIATIONS IMMIGREES EN FRANCE avec pour thème central : «LE MOUVEMENT ASSOCIATIF IMMIGRE HISTOIRE, PRESENT, AVENIR».

Durant 2 jours, les participants ont eu lieu de débattre sur leurs relations et expériences dans les 3 carrefours organisés sur les thèmes suivants :

- Histoire de l'immigration associative ;

- Relations collectives ;

- Relations nationales ;

- Relations syndicales ;

- Représentativité ;

- Représentativité régionale ;

- Au niveau de la vie privée de 200 personnes immigrées, de syndicats, de associations régionales (11 étaient présentes dans les carrefours).

A travers ces 3 carrefours, le C.A.I.F. souhaite établir une relation avec les associations de immigrants de répondre et de répondre très divers points sur le mouvement associatif immigré, sur le chemin parcouru, les premières relations avec les autres immigrés, l'immigration, et son rôle dans la société, et dans le processus de formation et de formation.

Pour pour ambition car ce carrefour consistait de donner des participants (notamment le carrefour de la mémoire collective, l'immigration et donc le mouvement associatif, qui ont une grande portée sur le terrain, d'ont fait en ce peu de réflexion commune (avec théorique) sur les formes, leur passé, leur présent et leur avenir. Il est en effet, très utile de trouver dans le mouvement littéraire sur l'immigration des ouvrages sur la culture

associatif. C'est par ailleurs, une tâche à réaliser.

Les autres ateliers à côté de ceux du FORUM ont été organisés l'absence des Associations Immigrées de France lors de l'Association. Cela, sans doute, est dû aussi aux conditions de travail dans la préparation et l'organisation de ce forum.

Les ateliers ont été organisés dans les 3 carrefours organisés sur les thèmes suivants :

- Histoire de l'immigration associative ;

- Relations collectives ;

- Relations nationales ;

- Relations syndicales ;

- Représentativité ;

- Représentativité régionale ;

- Au niveau de la vie privée de 200 personnes immigrées, de syndicats, de associations régionales (11 étaient présentes dans les carrefours).

A travers ces 3 carrefours, le C.A.I.F. souhaite établir une relation avec les associations de immigrants de répondre et de répondre très divers points sur le mouvement associatif immigré, sur le chemin parcouru, les premières relations avec les autres immigrés, l'immigration, et son rôle dans la société, et dans le processus de formation et de formation.

Pour pour ambition car ce carrefour consistait de donner des participants (notamment le carrefour de la mémoire collective, l'immigration et donc le mouvement associatif, qui ont une grande portée sur le terrain, d'ont fait en ce peu de réflexion commune (avec théorique) sur les formes, leur passé, leur présent et leur avenir. Il est en effet, très utile de trouver dans le mouvement littéraire sur l'immigration des ouvrages sur la culture

associatif, C'est par ailleurs, une tâche à réaliser.

Les autres ateliers à côté de ceux du FORUM ont été organisés l'absence des Associations Immigrées de France lors de l'Association. Cela, sans doute, est dû aussi aux conditions de travail dans la préparation et l'organisation de ce forum.

Les ateliers ont été organisés dans les 3 carrefours organisés sur les thèmes suivants :

- Histoire de l'immigration associative ;

- Relations collectives ;

- Relations nationales ;

- Relations syndicales ;

- Représentativité ;

- Représentativité régionale ;

- Au niveau de la vie privée de 200 personnes immigrées, de syndicats, de associations régionales (11 étaient présentes dans les carrefours).

A travers ces 3 carrefours, le C.A.I.F. souhaite établir une relation avec les associations de immigrants de répondre et de répondre très divers points sur le mouvement associatif immigré, sur le chemin parcouru, les premières relations avec les autres immigrés, l'immigration, et son rôle dans la société, et dans le processus de formation et de formation.

Pour pour ambition car ce carrefour consistait de donner des participants (notamment le carrefour de la mémoire collective, l'immigration et donc le mouvement associatif, qui ont une grande portée sur le terrain, d'ont fait en ce peu de réflexion commune (avec théorique) sur les formes, leur passé, leur présent et leur avenir. Il est en effet, très utile de trouver dans le mouvement littéraire sur l'immigration des ouvrages sur la culture

LES 15 ET 16 DECEMBRE 1984,  
LE C.A.I.F. ORGANISAIT LE 1ER  
"FORUM DES ASSOCIATIONS" SUR  
LE THEME "LE MOUVEMENT ASSOCIATIF  
IMMIGRE PASSE-PRESENT-AVENIR

CETTE BROCHURE PRESENTE LES  
PRINCIPALES INTERVENTIONS QUI  
ONT DONNE LIEU A DES DEBATS  
DANS LES TROIS CARREFOURS ORGANI-  
SES.

LES DEBATS QUI S'Y SONT DEROU-  
LES, QUI ONT ETE D'UNE GRANDE  
RICHESSSE, N'ONT MALHEUREUSEMENT  
PU ETRE RETRANSCRIT, POUR DES  
RAISONS MATERIELLES.

NOUS NOUS EN EXCUSONS AUPRES  
DE TOUS ET DE TOUTES, CEUX ET  
CELLES QUI ONT CONTRIBUE AUX  
DISCUSSIONS.

## SOMMAIRE

LES ENJEUX DU FORUM

C.A.I.F.-INFO FÉVRIER 85)

### LES DIFFERENTS CARREFOURS

#### \* CARREFOUR I

#### " HISTOIRE DU MOUVEMENT ASSOCIATIF IMMIGRE "

- INTRODUCTION DE : -ASSAN BA
- MOHAMED MELLOUK

#### \* CARREFOUR II

#### " REPRESENTATION ET PARTICIPATION "

- RAPPORT DE : -KADER
- INTRODUCTION DE : -C. DE WENDEN
- ALBANO CORDEIRO

#### \* CARREFOUR III

#### " RELATIONS ASSOCIATIONS IMMIGREES / ASSOCIATIONS DE SOLIDARITE "

- INTRODUCTION DE : -GILLES VERBUNT

### CONTRIBUTION :

\* C.G.T.

\* C.F.D.T.

### LISTE DES ASSOCIATIONS QUI ONT PARTICIPE AU FORUM

### LISTE DES ASSOCIATIONS MEMBRES DU C.A.I.F.

## «FORUM DES ASSOCIATIONS»

Les 15 et 16 décembre 1984 s'est tenu à Paris, le 1er **FORUM DES ASSOCIATIONS IMMIGREES EN FRANCE** avec pour thème central : «LE MOUVEMENT ASSOCIATIF IMMIGRES/HISTOIRE, PRESENT, AVENIR». Durant 2 jours, les participants ont débattu et échangé leurs réflexions et expériences dans les 3 carrefours organisée sur les thèmes suivants :

- Histoire du mouvement associatif et mémoire collective.
- Relations entre associations immigrées et associations françaises et syndicat.
- Représentation et participation à la vie locale régionale et nationale.

Au niveau de la participation, près de 200 personnes d'une soixantaine d'associations immigrées, de solidarité, de syndicats, venant des principales régions (1) de France, étaient présentes aux différents carrefours.

A travers cette initiative, le CAIF voulait mettre en relation un maximum d'associations de nationalités, de régions et de pratiques à caractère très divers. Mettre en rapport toutes ces associations dans le but de faire le point sur le mouvement associatif immigré, le point sur le chemin parcouru depuis les premières expériences, ses relations avec les communautés immigrées ou issues de l'immigration, sa place et son rôle dans la société française et dans le processus de transformation et mutation en cours.

Pari pour le moins ambitieux, car comme l'ont constaté de nombreux participants (notamment dans le carrefour Histoire et Mémoire collective), l'immigration et donc le mouvement associatif, qui ont une grande pratique sur le terrain n'ont pas eu ou peu de réflexion commune (donc théorique) sur eux-mêmes, leur passé, leur présent et leur avenir. Il est en effet, très rare de trouver dans la foisonnante littérature sur l'immigration des ouvrages sur le mouve-

ment associatif. C'est par ailleurs une tâche à réaliser.

Les points faibles à relever dans ce FORUM sont notamment l'absence des Associations de Jeunes et de Femmes issus de l'immigration. Cela, sans doute, est du aussi bien aux insuffisances dans la préparation et l'organisation de cette initiative qu'au fait que les Associations de Jeunes et de Femmes sont en voie de formation, de structuration et de débats «Internes» qui nécessitent, sans doute, que chacun fasse sa propre expérience pour pouvoir et vouloir ensuite s'adresser aux autres. Et pourtant ces débats «Internes» sont d'une richesse qui peuvent avoir des conséquences bénéfiques pour l'ensemble des Associations et des militants (tes).

Autres difficultés, comment mettre ensemble des Associations aussi diverses culturellement, par leurs structures, leurs projets, leurs pratiques... - Certaines Associations et Fédérations ayant des projets au plan national

voire Européen, d'autres confinées dans leurs soucis quotidiens localement et régionalement. Les unes ayant des moyens importants (relativement), les autres vivant au jour le jour etc...

Comment, en fait, faire en sorte que les spécificités et les diversités favorisent la réflexion et les intérêts généraux et communs à l'ensemble du mouvement associatif immigré, en tout cas à la fraction la plus motivée et la plus mobilisée.

A l'origine, le FORUM devait se dérouler selon une formule de 3 principaux supports :

- \* les stands et les expositions des Associations.
- \* les carrefours-débats.
- \* une partie culturelle et artistique.

Là encore, aussi bien les conditions de préparation et d'organisation, les moyens à notre disposition, que les difficultés inhérentes au manque de traditions d'échanges et de travail en commun entre les

associations aussi diverses, autant le «Parisianisme» que l'isolement localiste ont été des obstacles sérieux. Mais n'est-ce pas là justement l'un des objets du FORUM/le rapport entre les Associations (prises séparément) et le mouvement associatif; l'un est à l'image de l'autre.

- 1) Promouvoir le développement de la vie associative des communautés avec, toutes leurs diversités culturelles, régionales, de travailleurs, de jeunes, de femmes...
- 2) Vivre, pratiquer et transmettre les acquis, les expériences des militants(tes) et des associations dans la solidarité inter-culturelle et inter-associative (en ce sens le C.A.I.F. est une expérience importante).
- 3) Participer activement et positivement dans le processus actuel et futur de transformation du champ social, culturel, économique et politique pour une société plus juste et plus démocratique.

Et cela, le mouvement associatif immigré, à travers toutes ses composantes est à même, aujourd'hui, de définir la place et le rôle qu'il entend jouer. Pour cela il est nécessaire que les associations fassent l'effort de contribuer, sans complexes, à la construction de leur mémoire collective et commune. Ce 1er FORUM s'est délibérément placé dans cet esprit et dans cette perspective.

Les FORUMS qui suivront, (car ce fut le souhait de la plupart des participants) devront approfondir ces questions en même temps qu'ils aborderont les autres aspects de l'immigration et du mouvement associatif. Pour sa part, le C.A.I.F. mettra tout en oeuvre pour que les débats importants qui ont eu lieu dans les carrefours ou en séances plénières soient rapidement diffusés le plus largement possible.

(1) REGIONS : Dunkerque, Chalon s/s, Strasbourg, Nîmes, Marseille, Le Mans, Belfort, Orléans, Rennes, Le Thor, Bezler, Paris, R. Parisienne, Lyon, Grenoble, Lille, Toulon, Avignon, chateau Renard.

\* CARREFOUR I

" HISTOIRE DU MOUVEMENT ASSOCIATIF IMMIGRE "

- INTRODUCTION DE : -ASSAN BA

Je traiterai dans la première partie de l'histoire générale de l'immigration, et j'essaierai dans une seconde partie de livrer quelques réflexions en insistant sur l'importance particulière que doit revêtir le fait de remonter l'histoire de l'immigration. Je pense que Larbi abordera dans son intervention les problèmes actuels que pose le mouvement associatif, et les différentes structures qui aujourd'hui constituent le mouvement associatif et qui doivent en être un peu l'avenir.

En ce qui concerne l'histoire générale de l'immigration, je me situerai délibérément dans la période récente, car l'histoire ne prend sa forme et son contenu, en termes d'histoire de l'immigration, insérée dans le cadre de l'histoire sociale de la France, que dans la période de l'après-guerre. Je partirai même de la période la plus récente, celle de la croissance économique en France qui a vu arriver une vague importante d'immigrés. Celle-ci a été le fait de l'appel de main d'oeuvre fait et organisé aux lendemains de la guerre pour opérer la reconstruction de la France. C'est là dessus que le flux d'immigration en France s'est développé. Je ne reprendrai pas ici la période particulière de la guerre d'Algérie qui comporte des spécificités...

Je partirai donc des années 1960 jusqu'à nos jours où dans la réalité, nous avons vu apparaître une histoire des luttes de l'immigration ; parce que l'histoire de l'immigration est une histoire de luttes engagées par les immigrés pour obtenir une place, gagner un statut, et pouvoir s'exprimer en tant qu'immigrés. C'est l'histoire de la formulation d'un certain nombre de besoins et de revendications au niveau du statut civil (papiers), soit dans l'usine, soit dans différents endroits qui sont des lieux d'expression et de revendications. C'est donc à partir de ces revendications, de ces bases de luttes qui sont jetées, que l'histoire de l'immigration s'est constituée. Je prendrai donc trois grands secteurs de luttes de l'immigration:

- \* le secteur des papiers qui pose la question du statut des droits civils des immigrés en France.
- \* le secteur de la lutte pour le logement. Une fois terminée la période de mobilité et de déplacements tous azimuts,

d'un bungalow à un autre, d'un chantier à un autre, les immigrés ont revendiqué un positionnement dans l'espace avec la volonté d'avoir dans cet espace une place et un cadre de vie pour des besoins d'êtres humains vivant sur un territoire avec leurs familles et voulant avoir une maîtrise de leur avenir sur cet espace.

\* le secteur des luttes dans les usines ; luttes dans lesquelles les immigrés ont été aux côtés des travailleurs français, mais d'une façon autonome tout particulièrement, car les structures existantes sur ce terrain ne prenaient pas toujours en compte, et pour cause, les revendications qui étaient spécifiques aux immigrés. Les immigrés ont engagé dans les usines des luttes qui débouchaient par exemple sur le refus de la situation d'O.S., les grandes grèves déclenchées pour l'obtention d'un changement de classification. Ces luttes ont permis aux structures syndicales et de luttes dans l'entreprise de reconnaître toute une partie de ces revendications.

Ce sont là les trois secteurs sur lesquels je vais insister tout particulièrement.

Sur le plan social, les plus importantes luttes des immigrés sont celles qui ont eu lieu après Mai 1968, luttes dans les grandes usines nationalisées comme Renault, où on a vu que les travailleurs immigrés -dont on se servait comme une armée de réserve- jouant le rôle de tampon pour peser sur les tensions du marché du travail en France, ont pour la première fois revendiqué une place différente, en termes de classification, de refus de cette situation d'O.S., et des conditions précaires dans lesquelles ils travaillent et vivent. Pour la première fois en effet, les immigrés se sont joints aux revendications traditionnelles des syndicats : salaires... et aussi avancé des revendications spécifiques. Ainsi, ont-ils revendiqué le droit à une représentation syndicale, à une prise en compte de certaines revendications que le mouvement syndical ne prenait pas jusque là en compte. Effectivement, tout le monde a été frappé par la radicalité de ces luttes où sur des périodes absolument longues (Giroosteel, Panaroia, Renault Flins, Sandouville, Iles SEquin), des immigrés qui constituaient 80% des effectifs, ont pu avec la solidarité assez difficile des sections syndicales (C.G.T., C.F.D.T.) obtenir la création de leurs sections syndicales, et l'aboutissement de toute une série de revendications. Ce qui était une première dans l'histoire des luttes syndicales des travailleurs immigrés. Pour la première fois, le mouvement syndical français a été obligé de reconnaître qu'il lui faut compter avec les travailleurs immigrés, et qu'il faut créer des structures syndicales permettant aux revendications des immigrés de s'exprimer.

Sur le plan du logement, les premières grandes grèves sont venues du refus des travailleurs célibataires de continuer à vivre d'une façon indécente et précaire. Les premières revendications, ont vu le jour à la suite de drames (incendies d'Aubervilliers janvier 1970). Il faut rappeler ici qu'en matière de logement, aucune réglementation n'existait. Les gouvernements et le Patronat faisaient venir des immigrés mais ne se souciaient pas de leur logement. Pendant longtemps, ce fut donc les cités de transit, les bidonvilles jusqu'à la fameuse tournée effectuée par M. Delmas alors premier ministre en 1971, qui avait déclaré

" qu'il était inadmissible dans une France développée, qu'on continue à laisser s'accroître les bidonvilles comme à Nanterre " et dans d'autres " endroits. A la suite donc de cette prise de position, et de la mise en place de la loi Vivien, en juin 1970, il a été opéré ce qu'on appelle la résorption des bidonvilles. On a rasé ces derniers aux bulldozers, et on a relogé les travailleurs immigrés dans les foyers (les célibataires) et dans les cités de transit (les familles).

Derrière ces luttes pour la résorption des bidonvilles, il y avait des objectifs politiques, et cette résorption ne s'est pas faite par hasard. L'on sait qu'elle datait de la période de la guerre d'Algérie, durant laquelle partaient des bidonvilles nombreuses actions de soutien au F.L.N. et au mouvement de libération nationale algérienne. La SONACOTRA a été la grande héritière des bidonvilles. Dans ce domaine, les travailleurs immigrés, sans être soutenus par d'autres structures comme pour les luttes d'usine, ont pu quand même obtenir qu'un certain nombre de questions soit mis sur la place publique ; à savoir le droit de pouvoir habiter dans des conditions de décences et normales.

Il y avait donc non seulement le rejet des bidonvilles mais aussi des cités de transit qui sont des ghettos. Il y avait eu les luttes contre les cités de transit, des hôtels meublés, contre la rénovation et la spéculation foncière, notamment dans les vieux quartiers d'où l'on cherchait à évincer les couches économiquement faibles, dont les travailleurs immigrés, pour les cantonner à la périphérie ou dans les zones industrielles.

Enfin, dans les nouveaux foyers construits à la place, pour les célibataires, des luttes importantes ont été menées et qui ne touchaient pas seulement au bâti, mais ont surtout porté sur des questions telles que : quelle liberté, quel statut, le travailleur immigré peut avoir dans ces logements. C'est aussi que la question de la liberté du locataire a été posée, la question de la liberté d'avoir un domicile privé inviolable, d'avoir une liberté de visite, de réunion et d'expression publique à l'intérieur des foyers.

Ces mouvements d'abord sporadiques et localisés ont pu déboucher sur des grandes grèves comme celui de la SONACOTRA ; et cela a abouti au passage d'une période de luttes parcellaires, localisées, à l'unification des revendications importantes en matière de logement, qui aujourd'hui s'expriment et trouvent leur place tout à fait dans le cadre des revendications générales que les travailleurs français et les travailleurs immigrés pourront avoir ; c'est à dire un statut de locataire, le droit d'accéder à un H.L.M. comme tout le monde, le droit de ne pas rester avec sa famille dans un bidonville ou une cité de transit, mais de pouvoir s'insérer dans les logements conquis par le mouvement social en France.

Nous abordons enfin la question des luttes sur les papiers. Ces luttes sont venues du fait qu'à un certain moment, les gouvernements ont tenté d'adapter le flux migratoire à une situation économique nouvelle (années 1972-1973), où l'on est passé d'une période de croissance à une période de baisse de croissance, une période de crise durable. Aussi, la question de réglementer le flux migratoire s'était-elle posée non pas seulement en termes de limitation des entrées, mais aussi en termes de restriction des droits à reconnaître aux immigrés déjà en France. C'est ainsi qu'on est passé d'une période de frontières ouvertes tous azimuts, à une période de frontières fermées, contrôlées, où toutes les composantes de l'immigration se sont vu réglementées (titre de séjour et de travail, et contrôle de l'arrivée de familles) de façon à avoir progressivement un volant d'immigration qui soit conforme aux besoins de l'appareil économique. Cela s'est traduit par une situation absolument intenable pour de nombreuses couches d'immigrés. Car si certaines composantes de l'immigration étaient en règle du fait qu'on est allé les chercher dans leur pays par contrats d'introduction (cas des marocains), d'autres immigrés n'étaient pas en règle mais étaient "tolérés" dans la période de croissance économique.

A partir de 1972, on avait décidé de réglementer l'immigration. Tout le monde devait avoir des papiers de travail et de séjour et ceux qui n'en avaient pas et qui n'avaient pas non plus un contrat de travail devaient être expulsés. (Circulaires Fontanet-Marcellin).

Cette période de fausse régularisation avait en fait pour but de trier parmi les immigrés ceux dont l'appareil économique avait besoin et d'expulser les autres. Cela a donné lieu à des luttes sous forme de grève de la faim et d'actions de résistance passive en marge des syndicats et des partis politiques. Ces luttes se sont jointes aux autres luttes que les immigrés ont menées pour obtenir des conditions de travail plus décentes, telles que MARGOLINE où on embauchait à tour de bras les immigrés sans papiers de façon à pouvoir les payer trois fois moins que le S.M.I.G. La lutte des travailleurs immigrés de Margoline a été forte et a aussi révélé que les travailleurs immigrés aussi bien sur la question des papiers que sur celle des revendications traditionnelles du mouvement ouvrier, ne voulaient plus rester comme avant.

Ces trois secteurs des luttes de l'immigration nous montrent qu'une histoire existe ; une histoire réelle, avec des faits. Cependant, il y a peut-être une difficulté pour la remonter, la reconstituer et pour en rendre compte avec fidélité. Mais, cette histoire existe. Elle n'a pas été toujours rendue parce que l'immigration a toujours été tributaire d'une tradition orale ; c'est à dire que les choses se faisaient plus qu'elles ne s'écrivaient si bien que tout ce qui a été écrit sur l'immigration, a été fait souvent par des gens en dehors des Travailleurs

Immigrés, et non par les acteurs eux-mêmes. Je ne voudrais pas dire que les autres ne doivent pas écrire, au contraire, mais nous voudrions dire que l'appropriation de l'histoire sociale ne doit pas faire l'économie d'une remontée par les immigrés eux-mêmes et par ceux qui les représentent, qui pourront la répercuter pour les générations futures.

Les autres difficultés auxquelles se heurte toute tentative de reconstituer l'histoire de l'immigration tiennent à la question du Bilan et de l'Organisation. On a vu qu'il y a des périodes très importantes qui se sont passées dans l'immigration, par exemple sur la question des attentats racistes que je n'ai pas cités, mais on a vu se développer contre les crimes racistes, un mouvement très important qui a culminé avec la création en 1973 du M.T.A., le mouvement des travailleurs arabes, et avec le Comité de Défense de la vie et des droits des travailleurs immigrés qui ont appelé aux grèves générales dans les usines, et dans le secteur des services ; grèves qui ont paralysé des pans entiers de l'économie française (Septembre 1973). Mais les mouvements n'ont laissé que peu de trace : pas de Bilan, pas de structure permanente qui soit allée au delà de la lutte ponctuelle.

la question qui reste posée est la suivante :  
Comment expliquer ce mouvement un peu circonstanciel où l'on voit des périodes fortes et des périodes de reflux ?

C'est cette question qui doit être posée pour permettre de tirer des bilans organisationnels par les gens qui ont mené ces luttes.

Enfin, l'histoire de l'immigration et sa reconstitution est importante dans la mesure où elle nous permettra de combler le fossé qui existe aujourd'hui entre le mouvement associatif français et le mouvement associatif immigré, dans la mesure où le second n'a pas pu bénéficier d'une situation de libre expression qu'ont eue les associations françaises de solidarité. C'est donc dans la mesure où on est porteur de sa propre histoire qu'on peut s'exprimer en tant qu'interlocuteur, se positionner sur les faits de la vie de tous les jours et les faits de la vie politique, et se faire reconnaître aussi par les interlocuteurs qu'on a en face de soi (les syndicats, les associations de solidarité et les autres forces politiques en France). Il nous paraît important de combler ce fossé.

Cette histoire de l'immigration recèle des expériences absolument positives qu'on ne peut pas laisser se perdre dans la nuit des temps, qu'on ne peut pas ne pas aujourd'hui reprendre et restituer aux générations à venir qui composent l'immigration.

C'est en partant de ces considérations que un Forum comme celui d'aujourd'hui est important.

\* CARREFOUR I

" HISTOIRE DU MOUVEMENT ASSOCIATIF IMMIGRE "

- INTRODUCTION DE : -MOHAMED MELLOUK

Mon intervention va être une sorte de contribution pour tenter de définir un cadre systématique pour l'appréhension et la compréhension du phénomène associatif des travailleurs immigrés. Nous pouvons dire aujourd'hui que l'ensemble des associations se préoccupe de la vie associative, des problèmes qu'elles rencontrent quotidiennement. Cet intérêt devenait de plus en plus grand chez les militants de l'associations, intérêt que nous pouvons expliquer par un autre phénomène, à savoir la structure sociale des travailleurs immigrés en France. Celle-ci a, après les années 1970, fondamentalement changé. Elle est passée de l'immigration spécialement composée de jeunes immigrés qui venaient en France pour y travailler avec le projet du retour au pays d'origine, à une autre structure composée de familles jeunes. Cette nouvelle structure a posé beaucoup de problèmes notamment celui du travail des femmes, l'apparition des problèmes de jeunes, d'enfants (culture, enseignement). Ces problèmes sont communs à toutes les composantes de l'immigration. L'intérêt que portent les associations à l'immigré par l'entremise de la vie associative va, et nous en sommes certains, revêtir une importance de plus en plus grande. C'est pour cela qu'aujourd'hui, nous pensons qu'il s'agit pour nous militants de l'association de définir un cadre systématique pour comprendre ce phénomène, ses limites, les tendances vers lesquelles il va se prolonger, au niveau local, national et même européen.

Nous considérons la vie associative comme un préalable à toute participation pour la définition d'un statut propre pour le travailleur immigré. C'est d'abord un moyen de sauvegarder les particularités de toute communauté immigrée, et donc un moyen de dynamiser l'aspect culturel des populations immigrées sans que pour autant cet aspect soit chauvin, ou restrictif par rapport à telle ou telle communauté, mais il doit être au contraire très large et très ouvert, et l'expérience l'a montré à plusieurs reprises, notamment les dernières expériences de jeunes immigrés de plusieurs nationalités qui forment un mouvement assez vaste qui commence à avoir de l'influence. Mais c'est aussi un moyen de participation directe au niveau politique et civique dans la mesure où l'une des revendications actuelles de la vie associative; c'est l'égalité des droits, y compris le droit de vote pour certains, selon les associations, selon l'apport que pensent avoir ces associations, mais aussi par delà cet aspect, l'aspect surtout civique, c'est à dire le statut du travailleur immigré concernant le travail et le séjour. C'est aussi un moyen pour une organisation autonome capable de promouvoir tout un mouvement associatif, un moyen de

discussion, de définition du modèle d'insertion qui ne veut pas dire intégration, et pas plus qu'une intégration forcée qui est parfois décidées par des shéres, par des pouvoirs publics ou par certaines associations autres que celles de l'immigration. Si donc la vie associative est un préalable à toute participation, elle n'en a pas moins pour objectif principal, et l'ensemble des associations immigrées l'on dit et le disent toujours, la lutte pour l'égalité des droits comme titre principal de l'ensemble des activités des travailleurs immigrés.

La compréhension de ce phénomène de la vie associative immigrée nous poserait peut-être le problème de retour à l'histoire. L'apparition des associations d'immigrés autonomes n'a pas toujours été facile et n'est pas venue d'elle même, mais ces associations sont apparu en fonction des situations déterminées. Il est d'ores et déjà connu et reconnu par tout le monde qu'à chaque fois qu'il y a eu un flux migratoire très rapide entre pays d'origine et pays d'accueil, des associations des travailleurs immigrés très florissantes apparaissent dans la société française, qui proposent une participation réelle selon les plateformes des organisations qui, d'une communauté à une autre différent bien sûr, sur beaucoup de points.

Nous pouvons constater que la déviation internationale du travail a provoqué un certain rapport d'échange entre pays d'origine et pays d'accueil, entamant tout un processus de flux migratoire des pays d'origine à la France, et ce selon certaines périodes. Avant la 2ème guerre mondiale, l'immigration était essentiellement d'origine d'Europe méridionale, mais après la 2ème guerre mondiale, cette immigration est d'origine africaine (Afrique Noire, Afrique du Nord), et parfois même de certaines autres régions comme d'Orient et d'Asie du Sud Est. Cependant, il y a eu à chaque fois l'apparition d'associations autonomes qui ont eu parfois un caractère d'assistanat, et se limitant à cette activité d'assistance juridique et sociale des immigrés et parfois encore un caractère d'opposition politique au projet proposé par le gouvernement du pays d'accueil et donc un caractère de lutte continue pour établir un rapport de force sinon égalitaire du moins permettant aux associations, aux travailleurs immigrés et à leurs familles de revendiquer un statut et d'essayer d'imposer ce statut, si cela est possible.

Mais, on peut dire qu'à partir de 1970, il y a eu un autre phénomène dans l'apparition de la vie associative du travailleur immigré, un phénomène de restructuration, car par delà les apparitions multiples des associations immigrées (locales, régionales, nationales, qu'elles soient à la base communautaire ou non), ces associations ont commencé à partir de 1970 à avoir une histoire, leur histoire propre, faite par leurs écrits, par la tenue de leurs Congrès, par une activité forte à plusieurs niveaux politi-

que, syndical, culturel et social. Elles se sont développées et restructurées selon l'importance qu'elles ont dans leurs communautés et leurs propositions, leur manière de travailler.

Cette restructuration s'est faite à deux niveaux :

- Horizontal dans la mesure où il y a eu une multiplication d'associations au niveau de la France et de l'Europe.
- Vertical dans la mesure où il y a eu une radicalisation des positions des associations des travailleurs immigrés.
- Organisationnel centralisé qui permet une activité beaucoup plus efficace par rapport aux projets que ces associations ont eu.

Evidemment ces associations ont eu d'autres caractères, notamment en menant des activités politiques de solidarité avec leur peuple. Mais ces caractères sont considérés dans une première étape comme secondaires, et peut-être prendraient-ils une importance beaucoup plus grande lorsque nous verrons que les associations immigrés commencent à se regrouper et à former des fédérations, capables de mener la lutte de solidarité agissante avec leur peuple, de mener la lutte sur des questions qui lui sont propres, comme le logement, les papiers, mais aussi des luttes spécifiques en tant qu'associations vis à vis des populations qu'elles représentent.

Cette vie associative est très diversifiée : il y a des associations qui sont folkloriques, d'autres sont sportives, d'autres ont un aspect plus revendicatif, d'autres ont un aspect plus revendicatif, d'autres sont plus politiques que revendicatives d'assistanat... On peut dire aujourd'hui que le nombre des associations dépasse 6.000 associations d'immigrés ici en France, qui sont parfois locales, parfois régionales, mais parmi toutes ces formes et ces structures, nous pouvons déjà dire qu'une sorte d'association est devenue très prépondérante dans la mesure où elle a un projet global, un projet sur son statut à elle, qu'elle se propose à une participation parfois par la concertation, parfois par l'opposition qui est elle-même une participation, c'est à dire, participation par action négative. D'autres aspects permettent à ces associations d'avoir un impact beaucoup plus grand dans la scène politique, ici en France et dans n'importe quel pays d'accueil d'Europe, que les associations locales, sportives ou autres. Nous nous sommes mis à les appeler, petit à petit, associations des travailleurs immigrés autonomes. Ce sont des associations qui ont généralement des structures nationales, ayant plusieurs sections en France et dans d'autres pays européens. Elles ont une plate-forme qui traite de plusieurs problèmes à la fois, notamment des problèmes politiques et la place des immigrés dans en France, des rapports qu'elles ont avec le pays d'origine, des problèmes professionnels et des rapports qu'elles ont avec leurs

partenaires syndicaux, des problèmes culturels, juridiques.

Ce type d'associations est devenu non seulement prépondérant par son nombre et son importance, mais je dirais, constitue la forme la plus achevée de la vie associative immigrée dans le pays d'accueil. Evidemment, si ces associations ont eu cette prépondérance, si elles ont joué dans une certaine mesure un rôle d'avant-garde, pour mieux les comprendre, il nous faut peut-être définir le seuil minimum pour qu'une telle association apparaisse, et connaître ses limites.

D'après notre expérience et le travail que nous avons mené ces dernières années, nous avons estimé que l'ensemble de ces associations se sont considérées comme des associations de travailleurs immigrés autonomes à partir du moment qu'elles ont un regroupement de plusieurs militants et de plusieurs adhérents ayant les mêmes intérêts (qui divergent mais qui recoupent) ayant les mêmes objectifs. Ce regroupement essaie de s'imposer en même temps sur la scène politique bien sûr par une action durable, par une action qui agit pour la refonte d'un rapport de forces entre associations d'immigrés et associations de solidarité, et syndicats, et bien sûr entre associations immigrées et les pouvoirs publics.

Nous avons considéré que le seuil pour l'apparition d'une telle association est un peu constitué par ces différents éléments que je vien de citer. Mais ces associations ont aussi certains aspects, c'est qu'elles sont très ouvertes dans la mesure qu'elles sont des associations qui considèrent tout immigré ayant adhéré à leur objectif très large comme y faisant partie. Il ne s'agit pas d'avoir une carte d'adhésion ou de payer une cotisation..., mais d'adhérer au projet de telle ou telle association. Elles sont ouvertes aussi dans la mesure où elles donnent la possibilité à tout regroupement de se constituer en section de cette association.

Les associations autonomes d'immigrés sont de toutes sortes :

- \* associations de luttes qui apparaissent d'abord sur un projet bien défini, une revendication bien précise et qui à partir de là se développent.

- \* association à base communautaire : pour un projet associatif, une organisation assez souple et qui se reproduisent elles-mêmes par une action durable.

- \* associations inter-communautaires de jeunes, de femmes (association les yeux ouverts par exemple qui regroupe des femmes de différentes communautés).

Pour qu'elles puissent apparaître, il faut qu'elles aient un projet vérifiable sur le terrain, et donc avoir dans une certaine mesure des rapports avec certains partenaires et parfois mieux, prétendre à des alliances sur la scène politique française pour la création d'un rapport de forces en leur faveur. Les associations qui ont ces structures ont aussi des limites, elles ne peuvent

pas atteindre ou prétendre dépasser les 3 fonctions précises que j'ai défini auparavant, et donc revendiquer en autre statut que celui d'association autonome. Ce sont des associations qui travaillent sur le plan politique autant dans une solidarité avec la classe ouvrière de France, dans une solidarité avec les classes ouvrières et les peuples réprimés dans le monde. Elles travaillent aussi sur le plan syndical et professionnel, ici en France précisément. Elles travaillent enfin sur le plan culturel, et parfois d'assistance au travailleur immigré dans la mesure où leurs moyens leur permettent.

Ces trois fonctions limitent en quelque sorte leurs actions. Les associations ne peuvent prétendre devenir un parti politique, se proposant d'avoir un projet de société bien défini. Elles ne peuvent pas non plus remplacer un syndicat, dans la mesure où leurs préoccupations sont plus larges que celles d'un syndicat, et qu'elles sont moins efficaces car elles ne peuvent prétendre à la représentativité dans des actions d'usine de toutes populations immigrées, car ce serait une façon de diviser la classe ouvrière.

Il s'agit donc d'une limite qui en même temps qu'elle fait leurs richesses, limite leurs actions. Les limites dont nous avons parlé font que les associations se trouvent dans une situation très ambiguë : Ne pouvant prétendre à une organisation précise, délimitée et durable, changeant selon les partis politiques, et bien plus rapidement qu'un syndicat, bien plus rapidement qu'un parti politique, et bien plus rapidement qu'une formation spécifiquement culturelle. Un tel événement se passant dans le pays d'origine a une influence très forte sur les associations immigrées (événements au Maroc qui ont relancé les débats politiques dans les associations immigrées de chaque communauté, cette tendance ne s'est pas matérialisée en ce qui concerne le regroupement des associations intercommunautaires pour constituer une structure unifiée immigrée.

\* CARREFOUR II

" REPRESENTATION ET PARTICIPATION "

(Intervention de C. De WENDEN)

Les changements structurels qu' ont apporté les populations immigrées depuis dix ans, ont modifié la place des immigrés et leur image dans notre société. La France vit cette situation comme un défi, et elle n'y est pas prête. Les institutions politiques, l'espace politique français lui-même résisteront et sont en décalage par rapport aux réalités et aux questions qui lui sont posées quand à la place des immigrés dans la communauté politique :

\* difficultés de concilier le modèle de l'Etat-Nation avec le pluralisme culturel.

\* impasse sur les thèmes des droits politiques, de la double nationalité; de la définition et de la mise en oeuvre s'un nouveau civisme, de la distortion entre nationalité/citoyenneté- droit de vote, enfin de la dimension politique du phénomène migratoire dans les pays d'origine.

\* absence de bilan du rôle des associations dans l'évolution des formes de participation, de représentation et d'expression des migrants dans la vie de la cité.

Le groupe de travail examinera des questions essentielles telles que :

1) Les droits politiques :

\* obstacles juridiques et culturels à la reconnaissance  
\* confrontation des associations sur ce point  
\* les conséquences de l'absence des droits politiques des immigrés sur leur utilisation comme enjeux politiques électoraux

\* les expériences étrangères

\* droits politiques : à quel niveau (local, national) et sous quelles conditions (temps de séjour, citoyenneté fondée sur la participation économique et sociale à la vie de la cité)

Mais :

\* ne risque-t-on pas d'en faire des citoyens de "seconde zone" s'ils sont électeurs et non éligibles au niveau local ?

\* quelle serait la signification de la naturalisation dans ce cas ?

\* le droit de vote est-il une panacée ? (exemple des DOM/TOM \* les associations ne risqueraient-elles pas, dans certains cas, de faire écran, craignant d'y perdre une partie de leur "clientèle" et de rôle de médiation et d'expression ?

1) l'Etat - Nation :

\* redéfinition des concepts : nationalité-citoyenneté-droits politiques, confrontés aux quelques exemples tirés de l'histoire où ils n'étaient pas indissociablement liés.

\* redéfinition de la communauté politique par rapport à de nouvelles composantes considérées comme illégitimes et dont il convient d'examiner le prix d'accès à celle-ci.

\* Nationalité, double nationalité, naturalisation et désocialisation de ces notions, ce qui est paradoxal car le coût d'accès à la communauté et à la participation politique est si élevé.

\* la tendance à la séparation de l'Etat avec la Nation

Il faut souligner :

\* le rôle éventuel de l'instruction civique dans la définition d'une nouvelle histoire commune

\* le poids croissant des jeunes d'origine étrangère et de nationalité française comme moyen de pression et d'expression

\* la question de l'émergence de l'Islam dans un Etat laïc, comme phénomène de passage au politique.

3) Les nouvelles formes d'expression et de participation des immigrés :

\* grève de l'automobile

\* manifestation des clandestins

\* mouvements sociaux et culturels des jeunes issus de l'immigration

les notions de représentation et de participation ont-elles un sens par rapport à ces contenus ?

Rôle des Associations :

\* le contenu des revendications :

. égalité des droits

. lutte contre le racisme

. droit à la formation, au logement

. droits politiques

\* les problèmes posés par ceux-ci :

. espace autonome d'expression

. rapports avec les associations de solidarité ou de soutien

. rapports avec les partis politiques

. rapports avec le mouvement syndical

. rapports avec le pays d'origine

. formes d'action à mettre en avant

. leur légitimité d'expression

Question générales :

\* redéfinition d'un nouvel espace politique conciliable avec les nécessités institutionnelles

\* un autre type de rapport au politique peut-il avoir sa place dans les formes d'expressions représentatives et associative ?

\* CARREFOUR II

" REPRESENTATION ET PARTICIPATION "

LES EXPERIENCES POUR L'AFFIRMATION D'UNE CITOYENNETE MUNICIPALE POUR TOUS LES RESIDENTS DE FRANCE, LORS DES ELECTIONS MUNICIPALES DE 1983.

Albano CORDEIRO

L'expérience de la "Commission Electorale Grenoble Pluri-éthnique et Pluri-Culturel".

Lors de la campagne pour les élections municipales de 1983, à Grenoble, l'éventualité d'une liste alternative de gauche a mobilisé quelques militants immigrés pour y inclure des revendications sur les droits des habitants sans droit de vote (ex : proposition d'élection de Conseils de quartier, sous simple condition de résidence). Le mouvement de cette liste, en confluant dans la liste unique de la gauche, a abandonné ces revendications. Sensibles à la proposition de "vote parallèle" lancée par "Sans Frontières", les militants immigrés y engagés, ont alors mobilisé des français et des immigrés pour relancer l'action.

La "Commission Electorale" fût créée en janvier 1983. Le 4 février suivant fût approuvé en Assemblée Générale le "MANIFESTE POUR LA CITOYENNETE URBAINE". Lors d'une Conférence de Presse convoquée le 14 février, fût présentée publiquement la liste symbolique de 59 candidats, résidents grenoblois de toutes origines.

Dans cette liste, la proportion de candidats qui étaient électeurs était proche de celle de la population adulte non-votante résidente à Grenoble et issue de l'immigration (inversion, donc, des pourcentages nationaux/non nationaux).

Le restant de cette liste comportait des noms de personnes non votantes appartenant aux communautés issues de l'immigration (83,2%). Un effort fût fait pour suivre de près l'importance relative de ces différentes communautés. Ainsi, les italiens ont représenté environ 24% de la liste, les algériens 19%, les portugais 19%, les tunisiens 7%, les espagnols 5%, les turcs 5% (et encore : des marocains, ivoiriens, des latino-américains). 45,8% des membres de la liste étaient des femmes.

Le 4 mars 1983 a eu lieu un Débat Public sur le droit de vote (avec invitation aux autres listes), sous l'enseigne "Un résident, un vote".

Le tract explicatif "Un corps électoral unique représentatif de tous les résidents" fût distribué à dix mille exemplaires, et les interventions furent systématiquement dans presque tous les meetings centraux et décentralisés,

de la gauche et de l'extrême gauche. A mentionner également, des interventions dans les radios locales privées.

### Argumentaire

-Au début des années 1930, Grenoble était déjà, parmi les grandes villes françaises, celle qui comptait le plus fort pourcentage de population immigrée (17,7%). Aujourd'hui -et cela depuis longue date- Grenoble compte, en proportion, plus d'immigrés que toute autre grande ville française, à l'exception de Paris (mais plus que Marseille et Lyon). De vieux grenoblois, d'origine immigrée, habitant la ville depuis 30, voire 40 ans, se voient depuis toujours déssaisis du droit de choisir les responsables locaux, alors qu'un français y habitant depuis seulement 6 mois peut s'inscrire dans les listes électorales (ou y être inscrit, en habitant ailleurs depuis des années).

La situation dramatique du logement à Grenoble, est source de discriminations diverses sur certaines catégories de français et sur des immigrés. Mais ceux-ci deviennent objet de discriminations, d'autant plus facilement que, électoralement, ils ne peuvent pas opposer une sanction à la gestion municipale en matière de logement, d'urbanisme (et sur d'autres domaines).

-Il y a eu, historiquement, un crescendo dans les reconnaissances de droits (du moins, formellement) à la population résidente et travailleuse non-nationale : présence dans les syndicats, représentativité dans l'entreprise, droits sociaux, élections pour les juridictions du Travail, élections des gestionnaires des organismes publics de droit social.

Aujourd'hui, il devient indéfendable que l'on puisse continuer à écarter cette population du choix des responsables de tant d'aspects de leur vie quotidienne. Parce qu'ils accomplissent les devoirs et les obligations d'un résident des communes où ils habitent, que ce soit la participation aux frais de la gestion communale (impôts locaux), le respect des règles de la vie commune, ou encore en subissant les nuisances urbaines et le non-respect de diverses règles par d'autres habitants.

-Un vieux principe datant de la Révolution Française prescrit qu'aux devoirs fiscaux sont associés des droits. De ces droits fait partie celui du choix des responsables de la gestion des fonds recueillis par voie du fisc.

### Les problèmes juridiques

la reconnaissance du droit de vote local aux résidents non-nationaux peut être obtenue par simple modification de la LOI ELECTORALE. La majorité simple de l'Assemblée Nationale, et une volonté politique, suffisent.

Il s'agit de rompre le lien direct qui existe aujourd'hui entre les élections des conseillers municipaux et les élections des sénateurs (élus nationaux). L'un des moyens juridiques ce serait celui de scinder le Conseil Municipal en deux collèges, lors de l'élection des Grands Electeurs des sénatoriales. En re-élisant les conseillers du "collège français" et en élisant, par la même occasion, les Grands Electeurs "extérieurs" (compétence actuelle des Conseils Municipaux), il n'y aurait plus de lien direct entre l'exercice du droit de vote des résidents non-nationaux et leur éligibilité, et l'élection d'Elus Nationaux. L'élection de ces Grands Electeurs serait du ressort du "Collège français". L'existence de ces deux collèges ne serait effective qu'à cette occasion.

Cette procédure n'altérerait pas l'esprit des arts. 3 et 4 de la Constitution de 1958, ni même sa lettre. Il serait faite ainsi l'économie d'une réforme de la Constitution. Bien que certains peuvent estimer que l'identification qui y est faite entre la qualité de citoyen (jouissant de pleins droits civiques) et la qualité de national, ne correspond pas à la situation du "pays réel", et peut être source de discriminations diverses sur des habitants de France.

\* CARREFOUR II

" REPRESENTATION ET PARTICIPATION "

- RAPPORT DE : -KADER

Nous avons été aidés pour aborder cette question par deux intervenants : Catherine de Wenden et Albano Cordeiro. Ce dernier est intervenu sur l'expérience de participation de la communauté immigrée dans une action démarginalisante sur Grenoble, et Catherine de Wenden, qui est intervenue pour situer le contexte dans lequel se pose la participation des travailleurs immigrés, contexte sur le plan juridique et matériel tout en posant une série de questions.

Du débat qui a suivi ces deux interventions, il faut retenir 4 points, ces 4 grands points sont :

1) Insistance sur la prise de conscience dans une phase que nous avons qualifiée d'historique

2) Nécessité de démarginaliser des questions touchant l'immigration.

3) Obstacles institutionnels et culturels à l'expression politique des travailleurs immigrés.

4) Perspectives : comment et par quels moyens définir un nouvel espace politique où l'immigration aura sa part entière ?

1) Sur ce point, nous avons rappeler que la phase dans laquelle nous nous trouvons ne semble pas remettre en cause les fondements d'un système que nous connaissons tous, mais les formes et les moyens par lequel ce système a été régi jusqu'à maintenant, tant au plan économique que politique, culturel et social. On a beaucoup parlé de l'Etat-Nation, de l'Etat centralisateur, de l'idéologie centralisatrice, et cet Etat centralisateur est remis en cause puisqu'il est inciciliable avec une réalité qui change beaucoup plus vite que l'Etat lui même. On s'est aperçu à partir des expériences effectuées dans les pays étrangers qu'il y a un fort décalage entre l'Etat en France, entre l'Etat centralisateur et la société civile au sens d'une représentation de la réalité mouvante, c'est à dire qu'il y a des choses qui se passent sur le terrain mais qui ne sont pas forcément prises en compte au plan juridique et à d'autres plans par l'Etat. Ce dont on s'est aperçu, c'est que tous les anciens schémas de l'organisation sociale, de l'organisation du travail, tous les anciens schémas concernant l'agencement au plan culturel sont petit à petit remis en cause puisque entre autre, en contradiction avec un certain développement naturel des choses.

On parle beaucoup de la participation des travailleurs à la politique de l'entreprise, au partage du fruit de l'expression de l'entreprise, et à ce titre sous le régime de droite ou sous le régime de la gauche, les réformes vont effectivement bon train dans ce domaine là.

La participation des travailleurs immigrés aux choix de l'ensemble de la communauté française est un enjeu qu'il ne faut pas séparer de l'ensemble des problèmes posés à la société française, et qui touchent à la fois

les immigrés et les français.

Concernant cette prise de conscience, ce qui est important c'est qu'il est un préalable essentiel à notre avis dans le dégagement des moyens pour effectivement se saisir de ces enjeux et trouver de nouvelles formes de participation.

2) La seconde partie concerne la question de la démarginalisation. C'est effectivement en partant des problèmes de l'immigration que l'on s'aperçoit des problèmes qui se posent à la communauté française, problèmes de l'identité nationale. C'est en partant des problèmes immigrés que l'on s'aperçoit que des problèmes de fonds sont posés à la société française : problème de l'identité nationale en France, de l'expression culturelle économique et raciale.

Concernant donc cette démarginalisation, nous avons beaucoup insisté sur la nécessité de ramer à contre-courant, en instaurant une pratique sur le terrain, pratique locale, régionale, qui puisse fondre les communautés avec leurs différences. Cela veut dire agir non pas sur la défensive, c'est à dire, réagir à contre-coups, mais à l'offensive, c'est à dire réagir dans le cadre d'un développement d'un travail d'action qui permet de fondre les communautés dans les problèmes généraux qui reposent dans leurs cités.

Cela suppose que l'immigration se dote de moyens d'expression, de pression, en affichant clairement ses objectifs dans le cadre de ses émancipations. C'est bien par là que toute la légitimité politique s'acquiert dans le cadre de rapports de force en France.

3) Les expériences faites à Grenoble, Sarcelles..., ont montré que lorsqu'il y a des actions démarginalisantes de ce type en France, il y a quelque part des obstacles institutionnels et constitutionnels : de deux ordres :

a) il y a des questions distinctes de vote qui sont essentielles.

b) il y a la question de la reconnaissance des modes ou des outils que donnent la communauté d'une façon générale par l'Etat.

Concernant le droit de vote, l'expérience a montré qu'il y a un blocage à ce niveau là. Le débat confirme donc au sein des associations d'immigrés ; car le droit de vote ne permet pas une véritable participation des travailleurs immigrés dans l'élaboration des politiques locales, régionales, nationales. Il faut donc s'interroger sur d'autres moyens peut-être à mettre en oeuvre pour développer une participation et une réelle expression politique de la communauté que ce soit sur le plan municipal, régional, national.

Le débat sur le droit de vote a pris une grande place dans ce forum. Il s'est posé avec acuité. Cependant, l'important outre le fait qu'il y a un accord sur le princi-

pe du droit de vote, et qu'il est nécessaire effectivement d'engager sous d'autres formes une participation politique des travailleurs immigrés ; une participation politique avec l'ensemble des communautés à la vie locale. C'est là une question que le débat nous permettra d'affiner encore.

Deuxième question qui se pose au niveau des obstacles constitutionnels et institutionnels, c'est qu'on a bien abrogé le décret loi de 1939 en France. Cela a permis effectivement aux organisations de s'organiser et de se doter de moyens associatifs permettant de travailler à la participation des communautés.

Ceci dit, il faut reconnaître que dans la phase où nous nous trouvons, on est arrivé à un stade où effectivement le mouvement associatif d'une façon générale pose la question de sa reconnaissance par les pouvoirs publics. C'est qu'actuellement, il est vrai et exact que les associations font un travail à la base, elles travaillent à la participation des associations (immigrés, jeunes, femmes, français...), mais il y a un obstacle : on ne reconnaît pas aux associations de se poser en termes de négociations, en termes de propositions par rapport à l'Etat. Ce problème ne se pose pas seulement aux associations immigrées, mais touche également les associations françaises de solidarité, et bien au-delà du mouvement associatif, le mouvement syndical dans son ensemble. Il y a par conséquent un terrain d'entente qu'on abordera dans le second Forum entre les associations et le mouvement syndical. Mais il faut peut-être inventer un type de contrat qu'on peut passer avec les pouvoirs publics. Car il ne s'agit pas pour les pouvoirs publics d'avoir seulement abrogé le décret loi de 1939, mais il s'agit ainsi de reconnaître aux associations le droit de porter un certain nombre de revendications et d'avoir ce pouvoir de négociations en dehors des rapports de force qui restent une loi au niveau des négociations. Faisons un tour d'horizon sur ce qui existe. On a beaucoup parlé du Conseil d'Administration du F.A.S., dans lequel les immigrés sont représentés à titre individuel et non pas au titre de leurs associations. Cela pose un problème malgré le fait que les pouvoirs publics expliquent que les associations ne sont pas représentatives. La deuxième expérience est le C.N.P.I., le Conseil National des Populations Immigrées, là aussi, c'est une structure de consultation. Ce que nous pouvons remarquer, c'est que les mesures prises au Conseil des Ministres du 10 octobre 1984, l'ont été en dehors de toute consultation des associations immigrées, des associations françaises qui participent au C.N.P.I. On s'interroge donc sur cette façon de reconnaître ou pas les associations comme des outils que se sont données les communautés immigrées, pour dire ce qu'elles pensent de leurs situations et pour faire des propositions.

Il y a aussi des obstacles culturels à l'émergence de l'expression politique des communautés immigrées ; obstacles qui tiennent à l'histoire et qui doivent être traités à la base et non en termes de discours.

Au niveau du droit de vote, on a dit qu'il ne faut pas se faire d'illusions. Car même si les propositions existent et elles sont nombreuses, le pouvoir intègre ce type de questions dans un calcul purement électoral.

4) Les perspectives : à savoir la redéfinition d'un nouvel espace politique qui implique qu'il y est une redéfinition, et c'est le thème du IIème Forum, des rapports et des relations avec les forces politiques françaises et les forces politiques dans le pays d'origine redéfinition des rapports avec les associations françaises de solidarité et avec nous mêmes. Cela exige naturellement des moyens nouveaux : financiers, matériels, humains (formation dans le secteur associatif). Elaboration d'un projet de société en collaboration avec les associations françaises.

\* CARREFOUR III

" RELATIONS ASSOCIATIONS IMMIGREES / ASSOCIATIONS DE SOLIDARITE "

- INTRODUCTION DE : -GILLES VERBUNT

Le C.A.I.F. m'a demandé d'introduire le débat en tant que sociologue. Mais je suis aussi membre du Bureau National de la FASTI et vice-président du CLAP. J'ai laissé ces deux casquettes au vestiaire, mais évidemment, mon expérience du secteur associatif n'est pas restée au vestiaire.

Or dans cette expérience du secteur associatif j'ai observé que les relations entre les différentes associations ne sont pas toujours faciles, mêmes si elles sont positives dans l'ensemble. Il y a des questions de pouvoir et d'argent qui compliquent les relations. Mais en cela, rien de dramatique, rien de catastrophique, à condition que nous acceptions d'analyser lucidement la situation et de chercher des voies pour une co-existence bénéfique pour toutes.

Il est difficile de soutenir qu'il n'y a que deux types d'organisations : les associations d'immigrés et les associations de solidarité. Il existe des associations dites de solidarité dans lesquelles il y a une majorité d'immigrés. Et comment appeler les associations de jeunes ? Beaucoup d'entre nous ne se reconnaissent plus dans cette classification. S'il faut donc classer les associations d'une autre façon, ce sera sur une autre base. Nous l'essayerons à la fin de cet exposé.

D'abord il faut reconnaître qu'entre les différentes associations il existe de réelles différences. Heureusement. D'abord au plan du recrutement, du milieu où est née l'association. La grande majorité des associations actives dans l'immigration sont nées soit dans la classe moyenne française (souvent humaniste et chrétienne), soit parmi les immigrés d'une même nationalité ou d'une même ethnie. C'est d'ailleurs ce lieu de naissance qui est à l'origine de la classification actuelle.

Mais depuis cette naissance des choses se sont passées. Il y a eu des mélanges à plus de 4 pour 100. Dans de nombreux endroits, des travailleurs et des immigrés sont entrés dans les associations dites françaises ou dites de solidarité, et les ont fait évoluer. Les caractéristiques bourgeoises, chrétiennes et humanistes ont cédé le pas à des orientations plus politisées ; l'action individuelle a fait place à une action collective ; les actions entreprises étaient de moins en moins des actions de charité ou de dépannage et s'attaquaient de plus en plus aux structures de la société. Chez de nombreux français il y a eu une prise de conscience du fait que la promotion est d'abord une question à résoudre par les principaux intéressés (les immigrés), mais que tout le monde (français et

immigrés) doit contribuer à transformer la société où cela doit devenir possible. Et plus récemment nous prenons de plus en plus en conscience du fait que nous aurons à vivre les uns avec les autres dans une même société, avec des différences culturelles et avec des problèmes communs.

Il y a donc le souhait, chez presque tous, de ne pas ériger plus de cloisonnements que nécessaires et de travailler en commun, partout où cela est possible. Mais sans pour autant affirmer nos identités, et donc, sans pour autant négliger les structures qui doivent assurer le développement des identités spécifiques.

Voici comment je vois le paysage associatif de demain. Au plan local il y aura des associations nationales ou ethniques ou régionales, en même temps que des associations formées sur la base de la défense d'un intérêt commun: logement, école, lutte contre le racisme, formation, lutte contre l'illétrisme, animation, etc. Ces associations prennent en charge un problème qui concerne tout le monde, même si dans certains cas les immigrés sont plus particulièrement touchés par certaines carences sociales. Je pense que nous arriverons à une certaine distribution des tâches: un groupe d'associations pour les problèmes communs à tous les habitants (souvent des problèmes socio-culturels), un groupe d'associations avec des objectifs qui sont ceux d'un groupe d'habitants.

Comment vont-elles travailler ensemble ? D'abord il faut remarquer qu'un habitant peut très bien, à titre personnel, faire partie de deux ou plusieurs associations. Mais l'intérêt réside dans le fait que les associations basées sur un groupe ethnique ou culturel permettent aux individus ou représentants de cette associations de participer efficacement aux associations basées sur des problèmes communs. Les associations ethniques ou culturelles peuvent même prendre l'initiative de collectifs ou d'associations destinés à prendre en charge tel ou tel problème du quartier ou de la ville. Il faut arriver à ce que les différentes associations à caractère social ou éducatif ne soient plus considérées comme représentatives tant qu'elles n'auront pas intégrées des représentants (et non des otages) des différentes communautés immigrées.

Mais à côté de cette fonction de permettre la présence efficace des immigrés dans la prise en charge des problèmes de tout le monde, les associations ethniques ou régionales ou culturelles ont comme tâche spécifique l'action culturelle au sein de la communauté régionale, ethnique ou culturelle: non seulement il s'agit de transmettre la langue et la culture propres à la communauté, mais encore de constituer une force (politique dans le sens large du mot) suffisamment structurés et représentative pour imposer aux partenaires sociaux et aux pouvoirs publics la prise en compte de leurs intérêts.

De nombreuses associations ne s'organisent pas seulement au plan local avec d'autres associations, mais les familles d'associations se réunissent souvent dans un cadre régional ou national, dans des fédérations, conseils ou comités de liaison. Là aussi existe une certaine distribution des rôles, qui ne s'opposent pas, mais qui s'attachent aux problèmes par des chemins différents. Dans la mesure où il s'agit de problèmes communs à tous les habitants où tous les travailleurs, il est bénéfique pour tous de dépasser les structures ethniques ou culturelles, mais ce n'est vraiment un dépassement que si la spécificité d'un problème pour telle ou telle communauté est pris en compte. Sinon, c'est l'assimilation.

Si j'étais au F.A.S., pour distribuer la manne, je tiendrais compte de cette nécessité de donner aux communautés ethniques et culturelles les moyens de se structurer, en tenant compte du retard à rattraper. Ensuite, je soutiendrais toutes les initiatives ou structures qui favorisent la communication entre associations qui prennent ensemble en charge un problème commun. Et dans cet ensemble je tiendrais compte du retard à rattraper par les premiers.

## CONTRIBUTION

C.G.T.

JEAN BELLANGER

Chers amis et Camarades,

Au nom de la C.G.T., je tiens à saluer tous les participants à ces travaux dont le thème est déjà tout un programme : "Mouvement Associaatif Immigrés -Histoire -Présent Avenir".

Permettez-moi en guise de contribution à cette réflexion d'insister sur deux points qui nous apparaissent à la C.G.T. comme essentiel : favoriser la vie associative et permettre une meilleure expression spécifique d'une part, ne pas s'isoler des organisations syndicales d'autre part.

Nous avons été de ceux qui ont soutenu que les travailleurs immigrés avaient le droit de s'associer librement. Il n'y a pas si longtemps les travailleurs immigrés n'avaient même pas le droit de diriger le syndicat et il fallait mille précautions pour permettre aux immigrés membres de la Commission Exécutive de siéger légalement.

Le droit d'association, le droit d'expression, le droit de réunion n'est donc plus un privilège des nationaux et nous nous en réjouissons.

ce droit répond aux aspirations de tout homme qui veut rejoindre un collectif pour défendre son idéal, sa vie et celles de ses proches.

Ce droit que nous avons obtenu et dont vous bénéficiez ne doit pas pour autant vous isoler des organisations syndicales.

Attention -ce n'est pas dans un but de "récupération" ou "d'ingérence" que je me permets de m'exprimer ainsi, je pense que nous sommes complémentaires, l'épanouissement de votre vie associative ne met pas en cause la vie syndicale qui peut avoir une vocation plus spécifique.

le danger pourtant existe de se suffir à soi-même. L'expérience ouvrière nous a appris que les premières associations d'origine religieuses ou régionales s'opposaient farouchement à la "récupération" des syndicats dits marxistes, mais sans problèmes ces mêmes associations étaient dans les mains du pouvoir et souvent pactisaient avec le patronat sous prétexte qu'il ne fallait pas se mêler de politique. C'était dans les années 1930...

Aujourd'hui les temps ont changé, multiples exemples vécus nous ont montré la richesse de la cohabitation dans les luttes pour la justice, la dignité, l'emploi. La vie associative doit se développer, mais la vie syndicale n'en est pas moins vivante.

ensemble, chacun dans son créneau, nous avons travaillé pour un projet de société où l'homme ne soit plus exploité.

Aujourd'hui aux travers des problèmes de l'emploi les questions du "retour", du "regroupement familial" et de "l'insertion" sont souvent mal posés, notre tâche est bien de démontrer qu'une autre politique est possible et qu'en aucun cas le travailleur immigré n'est responsable de la crise.

Au nom de la C.G.T., je souhaite plein succès à vos travaux.

### C.F.D.T.

#### INTERVENTION U.D. - C.F.D.T. DE PARIS

Notre présence dans ce Forum n'est pas due au hasard, elle marque notre volonté d'agir avec des associations pour défendre les droits des travailleurs immigrés. En effet nous avons ainsi été ensemble plusieurs fois au cours de ces dernières années pour obtenir de nouveaux droits (en particulier la carte unique de 10 ans) ou pour combattre le racisme. Pour nous cette lutte est complémentaire de celle que nous menons quotidiennement dans les entreprises pour la défense de l'emploi, pour l'amélioration des conditions de travail et de vie de tous les travailleurs. Elle est possible parce que nous avons au fil des années et des actions débattu de nos rôles respectifs.

Nous ne pensons pas en effet que nos deux organisations soient concurrentes, l'organisation syndicale syndique et organise les travailleurs immigrés à partir de l'entreprise, nous avons ainsi mené depuis le début de la crise économique plusieurs conflits pour défendre l'emploi des immigrés (automobile, bâtiment), nous avons lutté avec les immigrés de la sous-traitance (RAPT par exemple) pour lutter contre la précarité, nous avons contribué à développer leurs droits en particulier celui du séjour lors des luttes dans

la confection parisienne, puis lors de la régularisation exceptionnelle de 1982. Nous avons ainsi contribué à améliorer leurs conditions de vie, de travail pendant que vous luttiez de votre côté pour obtenir de nouveaux droits, pour prendre en considération leurs caractéristiques spécifiques, voire nationales.

Nous avons obtenu sans nul doute de nombreuses avancées bien que des problèmes subsistent au niveau des droits, le développement du racisme, les problèmes de logement, de scolarisation, en sont des exemples.

Nous avons quant à nous plusieurs objectifs prioritaires:

- \* défendre l'emploi où les immigrés ne doivent pas payer les frais de la crise économique,

- \* lutte contre la précarité parce que nous trouvons dans les secteurs précaires de nombreux immigrés,

- \* lutte contre le racisme qui est devenu un phénomène important et dangereux. Le racisme tout comme l'antisémitisme remet en cause les fondements démocratiques de notre société, accentue la division entre les travailleurs pour le seul profit du patronat,

- \* développement de nouveaux droits en particulier celui du droit de vote notamment au niveau municipal,

- \* insertion des adhérents immigrés dans les différents niveaux de responsabilités au sein de la CFDT.

Par nos pratiques et nos actions nous avons réussi à organiser massivement de nombreux travailleurs immigrés de toutes nationalités les anciennes comme les nouvelles.

Nous voulons, par des moyens spécifiques et par une formation syndicales adaptée, favoriser leur prise de responsabilités au sein de la CFDT.

Voilà quelques unes de nos priorités, comme vous le voyez il y a pas mal de travail à faire, le chemin est encore long et dur avant d'arriver à la société à laquelle nous aspirons tous : une société différente certes, mais aussi une société pluriethnique où chacun, chacune, quelle que soit sa nationalité, sa race, sa culture pourra cohabiter et avoir les mêmes droits.

Tout au long de ce chemin, nous aurons, nous en sommes sûrs, l'occasion de travailler encore ensemble.

ASSOCIATIONS DU C.A.I.F.

ATAF (Algériens) ; CEDEP, CCPF (Portugais) ; AMF, ATMF (Marocains)  
ATF, UTIT (Tunisiens) ; ATT (Turcs) ; APFEEF, FAEEF (Espagnols)  
FETRANI (Afrique Noire) ; UGTSF (Sénégalais).

ASSOCIATIONS IMMIGREES

ACAG (Africains) Nîmes ; Jeunes Porte d'Aix (Immigrés) Marseille  
ATAM (Maghrébins) Le Mans ; Expression (maghrébins) Dunkerque  
AAF (Africains) Belfort ; Portes du Maghreb (Maghrébins) Strasbourg  
UAIR (Immigrés) Rennes ; Radio Gazelle (Immigrés) Marseille  
Maghreb Langue (Immigrés/Français) Le Thor ; IMEDIA (Immigrés) Paris  
Sans Frontières (Immigrés) Paris ; CERFA (Africaines) Paris  
Culture Développement (Maghrébins) Montfermeil  
MSCV (Cpa-Vert) Sarcelles ; ASS. C.M.S. (Jeunes Immigrés) Sarcelles  
ASS. Parents Arabes (Maghrébins) Rosny S/B  
UDE (Camerounaises) Villiers Le Bel ; OTEM (Martinique) Paris  
O.C. (Martinique) Pantin ; Rencontre et Solidarité Tunisienne  
(Tunisiens) Paris. ASS. PRO. SONEKE (Africains) Paris .

ASSOCIATIONS DE SOLIDARITE

ASTI Chalon S/S ; CLAPEST Strasbourg ; ASFAM Paris ; ADRI Paris  
AGIR Paris ; GISTI Paris ; Office Migrants Villiers S/M  
CLAP Paris ; MRAP Paris ; PCML Paris ; La Vie Paris  
CODENE Paris ; ; CIEM Paris ; SFM Paris  
ASSOFAC Paris ; FONDA Paris ; CCP Eluard Bezons  
CEDETIM Paris ; LICRA Paris ; ADRIM Paris .

SYNDICATS

C.F.D.T. . ACUITEX (CFDT) ; UL C.F.D.T.(20°) ; C.G.T.

**ASSOCIATIONS DE TRAVAILLEURS IMMIGRES  
MEMBRES DU C.A.I.F.**

**A.T.A.F. Association des Travailleurs Algériens en France**  
23 bis, rue Pinel 93200 SAINT DENIS Tél : 243.43.20

**C.T.A. Comité des Travailleurs Algériens**  
C/o 46, rue de Montreuil 75011 PARIS Tél : 373.75.85

**A.T.M.F. Association des Travailleurs Marocains en France**  
32, rue Paul-Vaillant Couturier 92230 GENNEVILLIERS Tél : 793.85.30

**A.T.T. Association des Travailleurs de Turquie**  
19, rue de l'échiquier 750.0 PARIS Tél : 523.48.08

**F.A.E.E.F. Fédération des Associations d'Espagnols en France**  
20-22, rue Richer 75009 PARIS Tél : 770.41.17

**A.T.F. Association des Tunisiens en France**  
58, rue de la Tombe-Issoire 75014 PARIS

**C.C.P.F. Conseil des Communautés Portugaises en France**  
8, rue Popincourt 75011 PARIS Tél : 700.58.22

**F.E.T.R.A.N.I. Fédération des travailleurs d'Afrique Noire Immigrés**  
C/o 46, rue de Montreuil 75011 PARIS Tél : 372.75.85

**U.T.I.T. Union des travailleurs Immigrés Tunisiens**  
C/o 46, rue de Montreuil 75011 PARIS Tél : 372.75.85

**A.M.F. Association des Marocains en France**  
20, rue du Centenaire 92800 PUTEAUX Tél : 204.29.19

**LES YEUX OUVERTS Association de Femmes Maghrébines**  
C/o 46, rue de Montreuil 75011 PARIS Tél : 372.75.85

**A.P.F.E.E.F. Association de parents et Familles Espagnols  
Emigrés en France**  
33, rue de Linné 75005 PARIS Tél : 331.88.28

**C.E.D.E.P. Centre d'Etudes et de Dynamisation des Emigrés Portugais**  
92, rue de Clignancourt 75018 PARIS Tél : 223.79.23

**U.G.T.SF. Union Générale des Travailleurs Sénégalais en France**  
2, rue Bellini Apt 179 92800 PUTEAUX Tél : 773.54.11

**U.T.A.F. Union des Travailleurs d'Afrique Noire**  
C/o 46, rue de Montreuil 75011 PARIS Tél : 372.75.85